



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2017-044

PUBLIÉ LE 11 MAI 2017

# Sommaire

**63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques**

63-2017-05-11-001 - n°2017-07 PPR du 11-05-2017 (1 page)

Page 3

63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques

63-2017-05-11-001

n°2017-07 PPR du 11-05-2017

*Fermeture au public du service de la publicité foncière (SPFE) de Clermont-Ferrand le 1er juin  
2017*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PUY-DE-DÔME  
2 rue Gilbert Morel  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la  
direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme  
n°2017-07 / PPR**

*L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme*

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-31 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** La création du service de la publicité foncière enregistrement (SPFE) au centre des finances publiques de Clermont-Ferrand intervient le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Du fait d'une action de formation commune à l'ensemble des agents du service de la publicité foncière enregistrement le jour de son installation, le SPFE de Clermont-Ferrand sera fermé au public le 1<sup>er</sup> juin 2017 toute la journée.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mai 2017

Par délégation de la Préfète,

L'administrateur général des finances publiques



Jean-Noël BRIDAY

Directeur départemental des finances publiques